

APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de son fonctionnement Volley Belgium (FRBVB-KBVBV)
ouvre la fonction non rémunérée suivante

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES RENCONTRES (CNR)

Le président de la CNR est membre d'une des ailes de Volley Belgium (FVWB ou VVB).

Avec son adjoint (le président de la commission des rencontres de l'autre aile) et un membre de sa propre aile, il forme la CNR. La CNR, ainsi que ses sous-commissions (voir plus loin), se réunissent à son initiative. Si le président est empêché, son adjoint assume cette responsabilité.

La composition de la commission est approuvée par le conseil d'administration de Volley Belgium au début de chaque saison sportive. Le président représente sa commission au Conseil d'Administration de Volley Belgium.

POUVOIRS DE LA COMMISSION NATIONALE DES RENCONTRES

- Compiler les séries nationales (hommes et femmes seniors), y compris la confirmation des montants et des descendants;
- Programmer la compétition régulière, y compris les matchs-tests et les phases finales, en tenant compte des engagements internationaux des équipes et des joueurs ;
- Programmer la coupe de Belgique, y compris le tirage au sort (avec le soutien de la «sous-commission de la Coupe de Belgique»);
- Programmer les championnats nationaux de jeunes;
- Permettre d'autres matches et tournois de clubs nationaux (Supercup, tournois amicaux, tournois internationaux, ...);
- Coordonner les changements de calendrier dans les compétitions susmentionnées;
- Suivre la communication liée aux matches (résultats d'exactitude, correction de concours, réclamations, ...);
- Compiler les règlementations et vérifier la conformité. Imposer les amendes en cas de violation
- Homologation des halls, des matériaux et des technologies pour les séries nationales (avec le soutien de la sous-commission «Homologation»);
- Maintenir le contact avec les autres commissions de Volley Belgium sur les questions d'intérêt commun, ainsi qu'avec toute organisation externe à laquelle la FRBVB a confié un des pouvoirs ci-dessus;
- Soigner la communication aux médias;
- Proposer un budget annuel au trésorier Volley Belgium;
- Inviter du personnel AD-HOC, lorsque la CNR l'estime nécessaire;
- Exécuter toute tâche confiée par le conseil d'administration.

Les candidatures seront soumises par lettre recommandée au secrétariat Volley Belgium (FRBVB-KBVBV), Av. Huart Hamoir 48, 1030 Bruxelles, au plus tard le 24 octobre 2017 (le cachet de la poste faisant foi). Les candidatures seront évaluées au conseil d'administration de Volley Belgium le 26 octobre 2017.